



# Plan de sécurité civile

Municipalité de Chelsea

Août 2021

# Table des matières

Liste des acronymes et des sigles	3
Mot du maire	3
Registre des mises à jour	Erreur ! Signet non défini.
Liste de diffusion	Erreur ! Signet non défini.
Objectifs du plan de sécurité civile	Erreur ! Signet non défini.
Risques connus présents sur le territoire	Erreur ! Signet non défini.
Rôle, responsabilités et pouvoirs de la mairesse et du conseil municipal	3



## **SECTION 1 : STRUCTURE ET MODALITÉS D'ORGANISATION DE LA RÉPONSE AUX SINISTRES** ERREUR ! SIGNET NON DÉFINI.

<b>1.1 Organisation municipale de sécurité civile (OMSC)</b>	Erreur ! Signet non défini.
1.1.1 Rôle, responsabilités et pouvoirs du coordonnateur municipal de la sécurité civile	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
1.1.2 Rôle et responsabilités générales des responsables de mission	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
1.1.2.1 Mandats de la mission <i>Administration</i>	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
1.1.2.2 Mandats de la mission <i>Communication</i>	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
1.1.2.3 Mandats de la mission <i>Secours aux personnes et protection des biens</i>	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
1.1.2.4 Mandats de la mission <i>Services aux personnes sinistrées</i>	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
1.1.2.5 Mandats de la mission Infrastructures	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
1.1.2.6 Mandats de la mission Services techniques et logistiques	14
<b>1.2 Rôle et responsabilités du coordonnateur de site</b>	Erreur ! Signet non défini.
<b>1.3 Centre de coordination municipal</b>	Erreur ! Signet non défini.
1.3.1 Modalités d'ouverture et de fonctionnement du centre de coordination	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>



## **SECTION 2 : MODES ET PROCÉDURES D'ALERTE ET DE MOBILISATION** ERREUR ! SIGNET NON DÉFINI.

<b>2.1 Procédures d'alerte et de mobilisation des intervenants</b>	Erreur ! Signet non défini.
2.1.1 Moyens pour recevoir et traiter un signalement en tout temps	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
2.1.2 Personnes autorisées à activer le schéma d'alerte	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
2.1.3 Circonstances qui justifient le déclenchement des procédures d'alerte et de mobilisation	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
2.1.4 Schéma d'alerte	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
2.1.5 Bottin des ressources	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
<b>2.2 Procédures d'alerte à la population</b>	Erreur ! Signet non défini.
2.2.1 Personnes pouvant approuver le contenu du message d'alerte à la population, autoriser sa diffusion et lancer l'alerte à la population	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
2.2.2 Circonstances qui justifient le déclenchement des procédures d'alerte à la population	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
2.2.3 Moyens de diffusion d'une alerte à la population	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>



## **SECTION 3 : MESURES GÉNÉRALES DE PROTECTION ET DE SECOURS** ERREUR ! SIGNET NON DÉFINI.

<b>3.1 Procédures d'évacuation et de mise à l'abri de la population</b>	Erreur ! Signet non défini.
3.1.1 Nom et coordonnées des personnes pouvant autoriser l'évacuation ou la mise à l'abri	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
3.1.2 Nom et coordonnées des personnes responsables des opérations d'évacuation et de mise à l'abri	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
3.1.3 Circonstances justifiant le déclenchement des procédures d'évacuation ou de mise à l'abri	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>

- 3.1.4 Moyens permettant de tenir compte des besoins particuliers de certaines clientèles **Erreur ! Signet non défini.**
- 3.1.5 Moyens de diffusion d'un avis d'évacuation ou de mise à l'abri **Erreur ! Signet non défini.**
- 3.1.6 Opérations d'évacuation **Erreur ! Signet non défini.**
- 3.1.6.1 Points de rassemblement **Erreur ! Signet non défini.**
- 3.1.6.2 Moyens de transport **Erreur ! Signet non défini.**
- 3.1.6.3 Itinéraires d'évacuation **Erreur ! Signet non défini.**
- 3.1.6.4 Moyens permettant de surveiller les secteurs évacués **Erreur ! Signet non défini.**
- 3.1.6.5 Lieux de pension pour les animaux de compagnie **Erreur ! Signet non défini.**



## **SECTION 4 : SOUTIEN AUX PERSONNES SINISTRÉES**

ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

### **4.1 Services aux personnes sinistrées**

- 4.1.1 Accueil et information **Erreur ! Signet non défini.**
- 4.1.2 Inscription **Erreur ! Signet non défini.**
- 4.1.3 Habillement de secours et autres biens de première nécessité **Erreur ! Signet non défini.**
- 4.1.4 Alimentation **Erreur ! Signet non défini.**
- 4.1.5 Hébergement temporaire **Erreur ! Signet non défini.**
- 4.1.6 Services généraux **Erreur ! Signet non défini.**
- 4.1.7 Moyens permettant de répondre aux besoins particuliers de certaines clientèles **Erreur ! Signet non défini.**

### **4.2 Centres d'hébergement temporaire**

Erreur ! Signet non défini.

- 4.2.1 Modalités d'ouverture et de fonctionnement des centres d'hébergement temporaire **Erreur ! Signet non défini.**



## **SECTION 5 : MODES ET MÉCANISMES D'INFORMATION PUBLIQUE**

ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

### **5.1 Organisation de l'information publique**

- 5.1.1 Processus d'approbation **Erreur ! Signet non défini.**
- 5.1.2 Consignes générales à diffuser à la population **Erreur ! Signet non défini.**
- 5.1.3 Moyens de diffusion **Erreur ! Signet non défini.**

### **5.2 Relations avec les médias**

- 5.2.1 Porte-parole **Erreur ! Signet non défini.**
- 5.2.2 Lieu pour la tenue des activités de presse **Erreur ! Signet non défini.**



## **SECTION 6 : MAINTIEN DES SERVICES ESSENTIELS ET RÉTABLISSEMENT À LA SUITE D'UN SINISTRE**

ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

### **6.1 Maintien des services essentiels**

Erreur ! Signet non défini.

### **6.2 Risques**

Erreur ! Signet non défini.



## **SECTION 7 : FORMATION ET EXERCICES**

ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

### **7.1 Programme de formation en sécurité civile**

Erreur ! Signet non défini.



## **SECTION 8 : MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI**

ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

### **8.1 Outils administratifs et autres procédures**

- 8.1.1 Soutien aux intervenants mobilisés lors d'un sinistre **Erreur ! Signet non défini.**
- 8.1.2 Gestion des bénévoles spontanés **Erreur ! Signet non défini.**
- 8.1.3 Aspects légaux **Erreur ! Signet non défini.**
- 8.1.4 Suivi des dépenses **Erreur ! Signet non défini.**
- 8.1.5 Procédure d'entretien et de vérification des installations, des équipements et du matériel **Erreur ! Signet non défini.**

**Signet non défini.**

### **8.2 Maintien du plan de sécurité civile**

Erreur ! Signet non défini.

ANNEXE 1 – BOTTIN DES RESSOURCES HUMAINES	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
ANNEXE 2 – BOTTIN DES RESSOURCES MATÉRIELLES	102
ANNEXE 3 – DOCUMENTS OPÉRATIONNELS	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
ANNEXE 4 – CARTES	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
ANNEXE 5 -- ENTENTES	105
ANNEXE 6 -- CHALEUR ACCABLANTE	106
ANNEXE 7 -- BARRAGE HOLLOW GLEN	107
GLOSSAIRE	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

## Liste des acronymes et des sigles

<b>COG</b>	Centre des opérations gouvernementales
<b>CCN</b>	Commission de la Capitale Nationale
<b>MRC</b>	Municipalité régionale de comté
<b>MSP</b>	Ministère de la Sécurité publique
<b>OMSC</b>	Organisation municipale de la sécurité civile
<b>ORSC</b>	Organisation régionale de la sécurité civile
<b>SSI</b>	Service de sécurité incendie
<b>GMU</b>	Guide des mesures d'urgence
<b>MTQ</b>	Ministère des Transports du Québec
<b>OMSC</b>	Organisation municipale de la sécurité civile
<b>DRSC</b>	Direction régionale de la sécurité civile
<b>COUS</b>	Centre des opérations d'urgence sur le site
<b>CCMU</b>	Centre de coordination des mesures d'urgence
<b>PMSC</b>	Plan municipal en sécurité civile
<b>RRSC</b>	Plan régional de la sécurité civile
<b>PNSC</b>	Plan national de la sécurité civile
<b>OSCQ</b>	Organisation de la sécurité civile du Québec
<b>ORSC</b>	Organisation régional de la sécurité civile
<b>CNCG</b>	Comité national de la coordination gouvernementale
<b>CSCQ</b>	Comité de la sécurité civile du Québec

# Mot du maire

Chères citoyennes et citoyens de Chelsea,

J'ai le plaisir de vous présenter le plan de sécurité civile de notre municipalité, lequel comprend globalement un portrait sommaire des risques présents sur le territoire ainsi les mesures prévues pour faire face aux sinistres. Il permet de répondre aux besoins ci-dessous :

- Respecter les dispositions du [Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre](#).
- Favoriser la réflexion sur les risques de sinistre présents sur le territoire de notre municipalité en vue de tenir compte de ceux-ci dans le contexte de notre préparation aux sinistres.

Le coordonnateur municipal de la sécurité civile et le conseil municipal se sont adjoint le personnel nécessaire pour faire une recherche concernant les aléas potentiels auxquels notre municipalité est exposée et déterminer nos principaux facteurs de vulnérabilité à ceux-ci.

- Mettre en place des mesures de préparation générale permettant de faire face à tout type de sinistre, tant ceux d'origine naturelle qu'anthropique, et ce, en tenant compte des ressources dont nous disposons et de celles auxquelles nous avons accès par le biais d'ententes avec des partenaires.
- Être en mesure de réagir promptement et efficacement lors de sinistres.

Par ailleurs, ce plan se veut un document évolutif. Au fur et à mesure du développement de notre démarche de planification de la sécurité civile, il est appelé à se bonifier, et ce, tant en matière de connaissance des risques présents sur notre territoire que dans les quatre dimensions de la sécurité civile que sont la prévention, la préparation, l'intervention et le rétablissement.

Par l'adoption de ce plan, la municipalité assure donc sa responsabilité de planifier la sécurité civile sur son territoire et de se préparer à répondre à un sinistre.

---

Caryl Green, Mairesse